



Blois, le 4 novembre 2019

Monsieur le Président,

Ce CTL est convoqué cet après-midi pour établir dans l'urgence la première étape de la phase de déclinaison opérationnelle prévue dans le guide « Construire le Réseau nouveau » remis aux directeurs locaux par la Direction générale, faisant suite à l'étape de « concertation » avec les élus, les organisations syndicales et les agents, qui pourtant curieusement a été reportée par Gérald Darmanin jusqu'à la fin de l'année.

Géographie revisitée, déconcentration de proximité, nouveau réseau de proximité : ces trois expressions montrent bien la difficulté à qualifier le projet ministériel de transformation du réseau de la DGFIP.

C'est plutôt le concept de **Proximité Eloignée** qui prévaut :

1. **Proximité** avec la création des MFS : Maison France services désormais, remplaçant les MSAP Maisons de Services aux Publics avec obligation de mise en place par les communautés de communes moyennant une aide forfaitaire de 30 000 €. Mais pour y faire quoi et avec quel moyen Telle est la question ? Pourquoi remplacer une trésorerie à moins de 8 km ouverte tous les jours par une MFS située à moins de 6km mais uniquement sur RDV, minimum une fois par semaine voir moins ?
2. **Eloignement** :
 - éloignement des services des entreprises
 - éloignement des services fonciers
 - éloignement des trésoreries rurales

Ce projet de restructuration ne vise qu'à supprimer 4900 emplois d'ici 2022. Pour le Loir-et-Cher, si nous revenons à notre rythme de croisière d'avant 2017, soit une suppression autour de 2,3 % des effectifs, nous nous attendons à une quarantaine d'agents en moins (soit l'équivalent du service de Blois-Agglomération à l'heure actuelle)

Ce projet n'a l'adhésion de personne.

Il n'a pas l'adhésion des usagers qui subissent les restructurations ou plutôt la suppression des services de proximité.

Il n'a pas l'adhésion des agents :

Les arguments visant à rassurer les agents sur leur avenir professionnel et géographique ne résistent pas aux outils mis en place pour faire reculer leurs droits et garanties, et appliquer la mobilité forcée : loi de transformation de la Fonction Publique, recours aux CDD, affectations au département, volonté de liquider les commissions administratives

paritaires pour les mutations et les promotions, la fin du recours national de second niveau pour l'évaluation professionnelle, projet de mise en place du salaire au mérite (RIFSEEP) et remise en cause à terme des prérogatives du Comité Hygiène et Sécurité-Conditions de Travail.

Nous vous rappelons les chiffres des grèves successives :

- 14 mars : 29,33 %
- 27 juin : 41,82 %
- 16 septembre : 47,15 %

Il n'a pas l'adhésion des élus. A ce jour, voici les communes qui ont porté à notre connaissance leur délibération mentionnant leur opposition au démantèlement de nos services :

- Marolles
 - Crouy-sur-Cosson
 - Ternay
 - St-Claude-de-Diray
 - Tour-en-Sologne
 - Morée
 - Mareuil sur Cher
 - Pruniers en sologne
 - Villerable
 - Chissay en touraine
 - ouzouer le doyen
 - Neung sur Beuvron
 - Chaumont sur Loire
 - Couffy
 - Seris
 - Suèvres
 - La Chapelle vendomoise
 - Chartre sur cher
 - Bonneveau
 - Villefranche sur Cher
 - Oisly
 - Maslives
 - Villefrancoeur
 - et Blois.
- o Bines - Caen - Chevenny - Chevenny - Avezon.*

Soyez certain que l'intersyndicale va continuer à informer et mobiliser et que nous mettrons tout en œuvre pour obtenir le retrait du plan Darmanin et déconstruire la propagande du Ministre et de la DG auprès des agents, des élus et de la population.

Afin d'exprimer notre opposition au projet de l'administration, l'intersyndicale de Loir-et-Cher ne participera pas à ce CTL aujourd'hui.